

Montreuil, le 20 octobre 2021

Tu viens de finir ton activité à Orange

Tu es en temps libéré de TPS, en CET, en congé, en mécénat de compétence.... Bref, tu n'es plus au boulot, tu n'as donc plus de lien physique avec ton lieu de travail, la Direction d'Orange, mais tu n'es pour l'instant pas retraité.

Tu es donc toujours considéré comme actif et à ce titre tu as encore des droits par exemple :

- Pendant ton temps libéré de TPS, tu as la possibilité d'utiliser ton CPF (compte personnel à la formation, ancien DIF (droit individuel à la formation), ou encore de bénéficier d'une visite médicale par la médecine du travail...

Par ailleurs, tu n'as peut-être plus en mémoire les différents éléments de l'accord et les droits que celui-ci te confère

Le Guide CGT TPS 2019

La fédération CGT FAPT a donc décidé d'éditer un fascicule qui résume les points principaux des accords « senior », certaines procédures et les revendications que notre syndicat porte.

Tu trouveras en pièce jointe ce livret en espérant qu'il te sera utile [Lire](#)

Tu as peut-être aussi des questions qui sont restées sans réponses ou des difficultés à faire appliquer l'accord sénior.

C'est pourquoi la CGT FAPT organise les salariés en TPS temps libéré, en CET, en congé, en mécénat de compétence.....

Se regrouper autour de la défense d'intérêts communs est une nécessité.

**POUR FAIRE VALOIR TES DROITS POUR AVOIR DES REPONSES A TES QUESTIONS
POUR ÊTRE PLUS NOMBREUX ET DONC PLUS FORTS REJOINTS LA CGT**
[Bulletin d'adhésion](#)



Pôle/Collectif : Départ anticipé



Référence de la note : TPS